

aide ne soit pas offerte à ceux dans la Province de Québec ou les autres provinces, il leur sera facile de traverser la ligne, et obtenir l'aide qu'ils désirent parce qu'ils résideront dans les Etats. Le premier objet du gouvernement en vue de l'immigration était de faire des différents pays d'Europe un vaste champ pour obtenir nos immigrés. Si une fois le gouvernement adoptait le système proposé par l'hon. député de Terrebonne cela mènerait à de graves difficultés, parce qu'il n'y a aucune raison valable pourquoi nous aiderions un peuple sur un côté de ce qui est une ligne imaginaire séparant notre territoire d'un pays étranger, et ne pas aider le peuple sur l'autre côté. Cependant le gouvernement considère encore l'affaire, et a pris des mesures pour s'assurer autant qu'il est possible, au moyen d'agents semi-officiels à Boston et autres endroits, du nombre de Canadiens qui serait disposé à profiter des avantages offerts à cet égard.

M. MASSON pense que ses observations ont été mal interprétées. Les Canadiens-Français n'iraient pas des Etats de l'est de la République au Manitoba pour ensuite revenir en Canada.

L'Hon. M. MACKENZIE dit qu'il serait facile pour les résidents de Québec qui désirent aller au Manitoba de traverser dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et là devenir qualifiés à recevoir des secours.

M. MASSON demande s'il a été bien informé que des corps de Canadiens-Français dans les Etats-Unis avaient demandé de l'aide au gouvernement pour les aider à obtenir un ou deux townships dans le Manitoba pour s'y établir. Il désire savoir quelles démarches ont été faites par le gouvernement à ce sujet.

L'Hon. M. MACKENZIE dit qu'il ne connaissait que deux cas. Un était un parti de Canadiens qui avait entrepris d'établir un township près de St. Vincent, au côté est de la Rivière-Rouge, à certaines conditions, et il avait entendu dire que ces conditions n'avaient pas été remplies. Ils n'avaient fait qu'un établissement partiel, et la colonie n'avait pas voulu accomplir ce qu'elle s'était engagée à faire. Il y a une autre colonie, conduite par M. RALSTON, qui était aussi comparative-

ment un insuccès, et dont les conditions ne seront pas remplies par les émigrés. Il ne connaît pas pour le moment s'il y a d'autre société ou corps de colons là, mais il prendra des renseignements et en informera l'hon. monsieur un autre jour. Récemment, il a rencontré un monsieur de la Nouvelle-Ecosse qui publie un bon journal appelé l'*American Canadian* à Boston, et a obtenu de lui un grand fonds de renseignements concernant les gens de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et les Canadiens-Français qui habitent Boston. Tout ce que le gouvernement pourra faire pour assurer le rapatriement des Canadiens sera fait.

M. TROW dit que, ayant visité le Manitoba, il pouvait témoigner des habitudes industrielles des Ménérites. Il est convaincu que la colonie de M. RALSTON a été un insuccès, parce qu'au lieu d'y voir deux cent cinquante à trois cents personnes tel que représenté, il n'y avait que sept familles quand il a vu ce monsieur. L'autre colonie à laquelle l'hon. PREMIER avait fait allusion était aussi un insuccès. Mais la colonie Ménérite était un fait accompli. Elle était composée de treize cents âmes, qui y étaient arrivées l'été dernier, et qui possédaient d'amples ressources. C'était le noyau d'un très-grand établissement, et c'était une classe de gens qui se montraient satisfaits du pays. Beaucoup d'immigrés se plaignaient de la rareté du bois et de l'eau, mais quoique cinq des huit townships ménérites manquaient de bois, néanmoins ils se montraient satisfaits et industriels, et déterminés à encourager leurs amis dans le sud de la Russie à venir les rejoindre la saison prochaine.

M. MASSON désire suggérer à l'hon. PREMIER un moyen de surmonter la difficulté soulevée sur la question d'accorder de l'aide aux Canadiens-Français à présent établis aux Etats-Unis qui désirent émigrer au Manitoba. La population canadienne-française dans les Etats-Unis était généralement par groupes, et le département n'aurait aucune difficulté à faire des arrangements par lesquels quiconque n'aurait pas demeuré aux Etats-Unis pendant un certain nombre d'années n'aurait pas droit à l'aide.

L'Hon. M. POPE dit que quant à la question d'aider les Canadiens ou les